



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE


À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le **mercredi 4 décembre 2024 à 17h00**.

Au cours de cette séance, seront pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption – Règlement numéro 226-2024 relatif à la régie interne
4. Adoption – Règlement numéro 227-2024 modifiant le règlement de gestion contractuelle
5. Période de question
6. Levée de la séance


Donné à Saint-Gérard Majella, ce 3^e jour du mois de décembre 2024.


Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 décembre 2024.


Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière